

ANNEXE III

Règlement d'examen

Règlement d'examen

Mention complémentaire Aéronautique <i>Options :</i> avions à turbines avions à moteurs à piston hélicoptère à turbines hélicoptère à moteurs à piston avionique			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve théorique	U1	8	CCF		ponctuel écrit	9 heures
E2 Évaluation de l'activité professionnelle	U2	6	ponctuel oral	1 heure	ponctuel oral	1 heure
E3 Interventions pratiques	U3	6	CCF		pratique	2 heures + 3 heures

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8 juin 1995).